



## **GUIDE** PRATIQUE

**Comment agir** en région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
pour **l'accès à l'eau potable** et  
à **l'assainissement dans le monde**?



Crédits photos : Territoires Solidaires, Thinkstock |  
Remerciements : Territoires Solidaires remercie les membres  
et partenaires interviewés pour ce guide.  
Conception & édition : [www.klarté.com](http://www.klarté.com) |  
Impression : Caractère Imprimeur.

**TERRITOIRES SOLIDAIRES**  
52 rue Saint-Ferreol 13001 Marseille | [contact@territoires-solidaires.fr](mailto:contact@territoires-solidaires.fr)

[www.territoires-solidaires.com](http://www.territoires-solidaires.com)



# SOMMAIRE

L'eau et l'assainissement dans le monde. ....	4
Une priorité de l'aide publique au développement de la France. ....	6
Vous voulez vous engager en faveur de l'eau et l'assainissement ? .....	8



## ↳ L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LE MONDE \*



**OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE 6 : ACCÈS À L'EAU SALUBRE  
ET À L'ASSAINISSEMENT**

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, telle est l'ambition mondiale à l'horizon 2030.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Disposer d'une eau potable et d'installations sanitaires sont deux droits de l'Homme reconnus par l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil des Droits de l'Homme depuis 2010.

\* Sources : Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation Report 2015, Le PNUD appuie la mise en oeuvre de l'ODD6, 2016 et Baromètre 2017 de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement, Solidarités International.

## ↳ Un enjeu majeur de santé publique



3,5 milliards de personnes

boivent chaque jour de l'eau dangereuse ou de qualité douteuse.

2,6 millions de personnes

meurent chaque année en raison des maladies liées à l'eau et à un environnement insalubre.

1,8 milliard de personnes

consomment une eau contaminée par des matières fécales.

## ↳ L'eau, une ressource vitale à protéger et à partager



Moins de 1% de l'eau

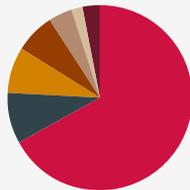
présente sur terre est douce et liquide. Cette ressource est convoitée, surexploitée et polluée.



1,5 milliard de personnes

connaissent des pénuries sévères d'eau toute l'année.

Utilisation de l'eau dans le monde



■ Agriculture 67%	■ Production 4%
■ Ménages 9%	■ Extraction minière 2%
■ Approvisionnement en eau 8%	■ Autres 3%
■ Électricité & gaz 7%	

## ↳ L'assainissement, négligé et pourtant crucial

90% des eaux usées

des pays en développement sont rejetées, sans avoir été traitées, dans les rivières, les lacs et les zones côtières.

2,4 milliards de personnes

ne disposent toujours pas de toilettes décentes.





## ↳ UNE PRIORITE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DE LA FRANCE



**L'accès de tous à des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement, gérés de façon durable, constituera une priorité pour la France, contribuant ainsi à améliorer la santé, l'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire et à lutter contre la malnutrition.**

Extrait du relevé de décisions du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement, 30 novembre 2016.

## RELEVER LE DÉFI DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS.

L'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) est un des leviers efficaces pour y parvenir et il existe un cadre législatif approprié :

### UNE OPPORTUNITÉ COMPLÉMENTAIRE

#### LOI OUDIN-SANTINI DU 9/02/2005

Autorisation pour les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats des eaux et d'assainissement et les agences de l'eau à mobiliser 1% des budgets eau et assainissement pour des actions de coopération.

### UNE COMPÉTENCE À PART ENTIÈRE LÉGITIMÉE

#### LOI THIOLLIÈRE DU 2/02/2007

Approfondissement de la loi du 6/02/1992 : l'action internationale devient une compétence à part entière.

#### Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7/07/2014.

Assouplissement des règles de mise en œuvre de l'AECT et ajout du 1% déchet.

Les lois MAPTAM (27/01/2014) et NOTRe (7/08/2015) modifient le champ des compétences des collectivités territoriales, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le potentiel

d'utilisation du dispositif du « 1% Oudin-Santini » s'en trouve étendu et renforcé, avec l'émergence de nouvelles collectivités dotées de plus de moyens.

## ➔ L'effet levier de l'engagement financier des collectivités



L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement compte parmi les enjeux planétaires majeurs identifiés par les Objectifs du Développement Durable.

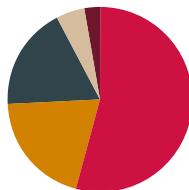
Mettant en application les mécanismes prévus par la loi Oudin/Santini, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse mobilise 1% de ses ressources pour soutenir les collectivités territoriales de son bassin qui se mobilisent en ce sens. Les subventions de l'agence peuvent atteindre jusqu'à 50 % du montant des travaux et jusqu'à 80% du montant des études. Elles constituent un important levier financier qui permet de construire des programmes efficaces et durables pour les populations.

*Laurent ROY* Directeur Général, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

En 2016, les engagements financiers en faveur de l'eau et de l'assainissement dans les pays en développement se montent à 28 millions d'euros. Les agences de bassins apportent 15 millions et les collectivités territoriales 13 millions.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est le premier contributeur avec 4,56 millions d'euros. C'est grâce aux contributions, mêmes modestes, des collectivités que des cofinancements importants sont déclenchés et obtenus auprès de l'Agence.

Répartition des contributions 2016 par type d'acteurs\*\*  
(en volumes financiers)



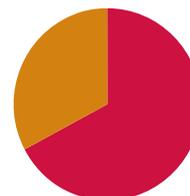
■ Agences de l'eau 54%      ■ Conseils départementaux 5%  
■ Villes et agglomérations 20%      ■ Conseils régionaux 3%  
■ Syndicats 18%

Engagements financiers 2016\*\*  
(Répartition Oudin / Budget général)



■ Budget général 15%  
■ Loi Oudin 85%  
(collectivités + agences)

COLLECTIVITÉS UNIQUEMENT



■ Budget général 33%  
■ Loi Oudin 67%

\*\* Source : Bilan 2016 de l'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de bassin - Eau et Assainissement, p5-Eau



➔ VOUS VOULEZ VOUS ENGAGER  
EN FAVEUR DE L'EAU ET  
L'ASSAINISSEMENT ?

## ➔ Collectivités locales et leurs groupements : les acteurs pivot de l'engagement !

### Mettre en place le dispositif du 1% solidaire pour l'eau & l'assainissement :

■ C'est **accessible**, il suffit de délibérer !

■ C'est **souple**, vous choisissez les montants et les modalités d'engagement !

#### → **Soutenir et contribuer**

Apporter son concours financier ou technique à un projet mené par un autre acteur (ONG ou collectivité).



#### **S'associer et mutualiser**

Travailler avec des opérateurs extérieurs ou mutualiser avec d'autres collectivités françaises.



#### **Piloter et s'impliquer**

Conduire en direct un partenariat et mobiliser ses compétences internes.

■ C'est **un formidable levier de financement** :

La contribution de votre collectivité permet de lever des fonds additionnels : autres collectivités, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ONG, fondations, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et Agence Française de Développement (AFD), et de voir plus grand. Un euro investi peut générer jusqu'à 5 euros de co-financement.

■ C'est **indolore pour les usagers** : La contribution moyenne par foyer est estimée entre 1 à 3 euros par an (source pS-Eau).

■ C'est **un vecteur de solidarité et de compréhension des enjeux mondiaux** : Agir dans le cadre du 1% eau et assainissement permet d'améliorer les conditions de vie de populations qui en ont vraiment besoin et de faire prendre conscience des enjeux et des usages de l'eau ici et ailleurs.

■ C'est **une source d'apprentissage** : La coopération internationale est un travail partenarial impliquant des collectivités, des associations et des entreprises d'ici et d'ailleurs. C'est une source d'échanges et d'enrichissements qui permet une montée en compétence des équipes et une amélioration des pratiques.

■ C'est **une occasion de créer une dynamique de territoire** : S'inscrire dans une démarche de coopération en matière d'eau et/ou d'assainissement est une opportunité de réunir différents acteurs autour d'un projet : société civile, entreprises, établissements d'enseignement...



Nos expériences récentes avec le 1% eau et assainissement nous ont donné envie de poursuivre, d'amplifier et de pérenniser nos actions. Ainsi, nous innovons et travaillons actuellement à la constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop) pour la gestion de l'eau qui permettra de sécuriser notre engagement à l'international.

**Thierry TEISSEIRE** *Élu en charge de l'adduction d'eau, Ville de la Seyne-sur-Mer*



Depuis 2012, notre engagement via le 1% solidaire permet aux associations du territoire d'envisager des projets de plus grande envergure. Ainsi cinq projets entre 10 000 et 110 000 euros en direction du continent africain et de Madagascar ont bénéficié de notre appui. Nous souhaitons désormais également saisir l'opportunité de valoriser l'expertise technique de notre Régie.

**François LAURENT** *Directeur de la Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement, Ville d'Aix-en-Provence*

Vous cherchez un projet à soutenir ?  
Un partenaire ici ou à l'étranger ?  
Des financements ?

**TERRITOIRES SOLIDAIRES**  
vous conseille et vous oriente

Vous avez des questions précises à propos du dispositif de la loi Oudin-Santini et sa mise en œuvre ?

**pS-Eau**  
vous informe et vous accompagne

## ↳ ONG et associations : les opérateurs de terrain indispensables !

### Avoir recours au dispositif du 1% solidaire pour l'eau & l'assainissement :

#### C'est une source de financement à mobiliser :

- En soumettant votre projet à un « fonds eau » créé dans le cadre du 1%.
- En sollicitant des collectivités ayant déjà mis en place le dispositif par le passé pour leur proposer votre projet à financer, un partenariat à monter ou vos compétences pour leurs actions de coopération.
- En sensibilisant d'autres collectivités de la région pour les inciter à adopter ce dispositif.

#### C'est un financement qui peut en déclencher d'autres :

Accéder à ce premier financement peut permettre de lever d'autres fonds plus importants.

#### C'est un formidable vecteur d'apprentissage :

- Lors de la phase de présentation du dossier, un accompagnement est souvent mis en place dans le cadre des fonds eau.
- Pendant la mise en œuvre du projet, les techniciens de la collectivité ou du délégataire directement impliqués ou qui suivent le projet fournissent un appui technique.

#### C'est un moyen de démontrer l'intérêt du partenariat multi-acteurs :

La connaissance du terrain et/ou de l'ingénierie de projet que vous pouvez apporter sont autant d'illustrations des avantages tirés d'un travail collaboratif.

Plus généralement, travailler en partenariat, c'est l'assurance d'une montée en compétence et d'une complémentarité des savoir-faire.



Nos projets financés via le 1% solidaire visent surtout des communautés rurales défavorisées, avec des budgets entre 50 000 et 200 000 euros. L'engagement de collectivités françaises sert de levier pour d'autres financements (jusqu'à 90% du montant) et permet aussi d'enrichir le contenu des projets (renforcement des capacités institutionnelles locales) ; c'est donc un élément déterminant.

**Michel DUCROcq** *Président, Solidarité Eau Sud*



Le partenariat entre associations villageoises du Sud marocain, les diasporas issues de ces zones et collectivités françaises et marocaines, participe à renforcer le rôle des acteurs locaux, en particulier les élus. Le dispositif de la loi Oudin-Santini nous permet souvent de compléter les financements levés sur place (jusqu'à 40% du montant total).

**Jacques SIBONY** *Administrateur, Migrations & Développement*



La réalisation d'une adduction d'eau potable sommaire à Yallankoro Soloba (Mali) dépassait nos capacités financières. L'engagement de la mairie d'Uchaux, nous a permis d'accéder aux financements du Syndicat Rhône-Aygues-Ouvèze et de l'AERMC et d'achever avec succès ce premier chantier eau. Un second est en préparation avec l'appui des mêmes acteurs et de la Métropole Aix Marseille Provence.

**Annie GIBERT** *Présidente, Entraide Mali*



MAS bénéficie depuis 2000 de l'engagement de la ville de Mouans-Sartoux pour ses projets de forages et adduction d'eau au Togo et en RD du Congo. Outre les financements, la loi Oudin a généré un effet très positif : le renforcement dans la durée des acteurs locaux qui ont acquis des capacités d'organisation et des compétences de gestion villageoises.

**Yves FERRY** *Président, Méditerranée Afrique Solidarité*

Vous voulez connaître les initiatives en cours, les acteurs du territoire en matière d'eau et d'assainissement et les principaux financements ?

**TERRITOIRES SOLIDAIRES**  
vous renseigne

Vous avez besoin d'un avis technique pour un projet ?

**pS-Eau**  
vous conseille

## ➤ D'autres acteurs au service d'un objectif commun

Entreprises délégataires (eau et assainissement), fondations privées, universités et instituts de recherches, MEAE, AFD... sont autant d'acteurs qui peuvent apporter une expertise spécifique ou un concours financier dans le cadre des projets de solidarité et de coopération internationale.



La Société des Eaux de Marseille, à travers sa cellule « WaterHelp », mène depuis près de 20 ans des actions d'urgence ou d'appui à des partenaires du développement. Par exemple, nous avons créé les premiers réseaux d'eau d'Aguelhoc et de Kidal, au Nord Mali dans les années 1990. Ces actions permettent à nos salariés volontaires de mettre leurs compétences techniques au service des populations qui en ont le plus besoin. En tant que délégataire, nous sommes également aux côtés des collectivités pour le financement et la mise en œuvre du 1% solidaire Oudin-Santini.

**Marie-France BARBIÈRE** Directrice Générale, Société Eau de Marseille Métropole

Vous souhaitez en savoir plus

[www.territoires-solidaires.com](http://www.territoires-solidaires.com)

## ➤ Trois structures pour vous accompagner



**Territoires Solidaires** est le réseau des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a pour objectif le développement et l'amélioration qualitative des actions conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire régional.

[www.territoires-solidaires.com](http://www.territoires-solidaires.com)



**L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** est l'établissement public de l'Etat qui a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant français de la Méditerranée. Elle mène aussi des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau, l'assainissement, la lutte contre la pollution et la préservation des ressources.

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



**Programme Solidarité Eau** est une association loi 1901 qui a pour objectif principal d'accroître et d'améliorer les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. pS-Eau est un réseau ouvert aux organismes qui interviennent dans les secteurs de l'eau, d'assainissement et de la solidarité, afin de favoriser les échanges d'expériences et la diffusion d'information sur ces secteurs entre tous les acteurs concernés.

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)



En partenariat avec



Avec le soutien de

